

Cancer cutanée et exposition professionnelle aux UV solaires

Enquête auprès des préventeurs sur la prévention du risque

Plan Régional santé au travail 4 - Région Grand Est

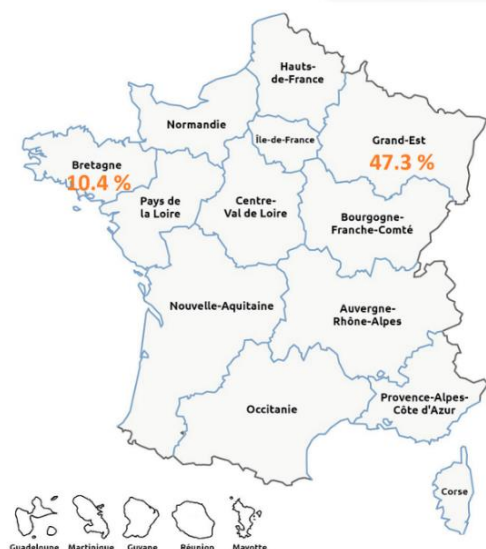
Date : 20 janvier 2025

L'objectif de ce questionnaire est d'approfondir la compréhension des obstacles et des leviers pour la mise en place effective de démarches de prévention des risques liés à l'exposition aux UV solaires chez les salariés travaillant en extérieur.

Cette initiative fait suite à un webinaire sur la prévention des cancers cutanés professionnels, où les premiers résultats ont indiqué une faible intégration du risque solaire dans les évaluations des risques professionnels des entreprises.

Le questionnaire, diffusé en ligne, visait les préventeurs (institutionnels, en entreprises, SiST, associations...), infirmières du travail et autres professionnels de la santé au travail. Il explorait des thématiques telles que la connaissance du risque, l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI), les mesures organisationnelles, ainsi que les perceptions des freins et suggestions d'amélioration.

Méthodologie et profil des répondants



Période de recueil : 11 janvier - 15 juin 2024.

Mode de diffusion du questionnaire : Mailing via des réseaux professionnels et LinkedIn.

Profil des répondants :

- **355** participants.
- **81,16%** des répondants sont des préventeurs issus des SPST, Carsat/CRAM-IF/CGSS et MSA.
- Grand Est (47,3 %), puis Bretagne (10,4 %) - les 42,3% restants sont répartis sur les 11 autres régions de France.
- **15,5 %** des répondants (parmi lesquels 50% GE) avaient suivi le [Webinaire UV solaires et prévention des cancers cutanés professionnels](#) élaboré dans le cadre du PRST 4 GE et diffusé le 28 juin 2023. Parmi les répondants de la région GE, **19%** avaient assisté au webinaire avant de répondre au questionnaire.



Bien que riche en informations, le questionnaire présente un biais en raison d'une surreprésentation des professionnels déjà sensibilisés et d'une variabilité régionale des réponses. Par conséquent, les résultats ne sont pas totalement représentatifs à l'échelle nationale.

Résultats clés

- **Niveau d'information des préventeurs :**

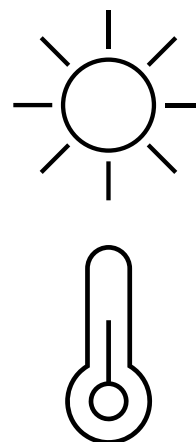
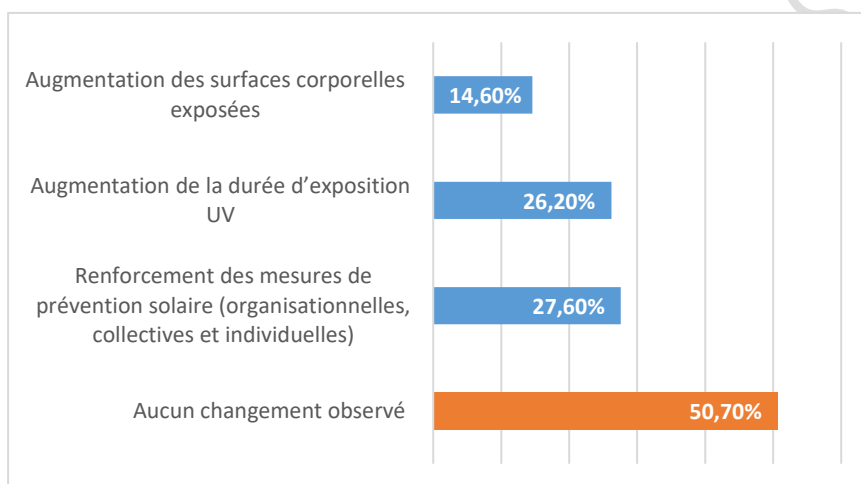
78,9 % des répondants considèrent qu'ils sont « moyennement informés » (53,8 %) ou « peu informés » (25,1 %) sur la prévention solaire.

- **Prise en compte du risque UV en entreprises d'après les préventeurs :**

56,6 % des préventeurs estiment que le risque UV est un risque différé pris en compte de manière « occasionnelle » en entreprise pour les activités exercées en extérieur.

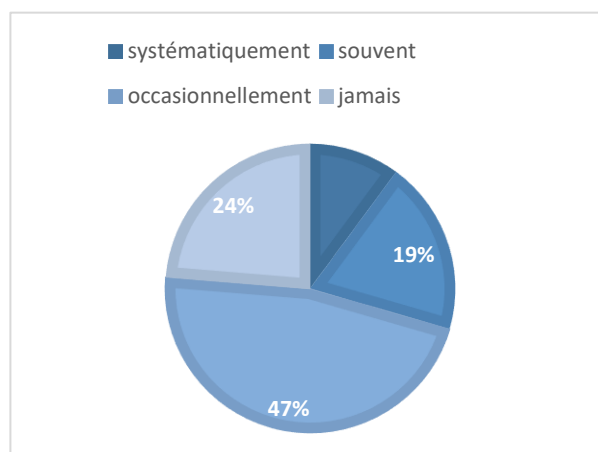
Seulement **5,1 %** indiquent qu'il est pris en compte « systématiquement ».

- **Observations quant aux effets du réchauffement climatique ces dernières années :**

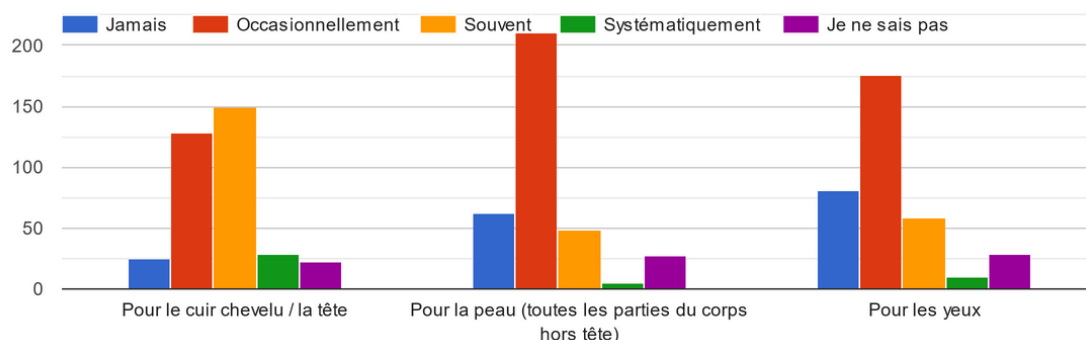


- **Pratiques lors des interventions menées par les préventeurs en entreprises ou lors des rencontres partenaires :**

La thématique du risque professionnel lié à l'exposition aux UV solaire est abordée par les préventeurs ayant répondu au questionnaire :



• **En termes d'équipements de protection individuelle (EPI) :**



Les protections pour la tête sont **souvent** utilisées ou de manière **occasionnelle** par les salariés.

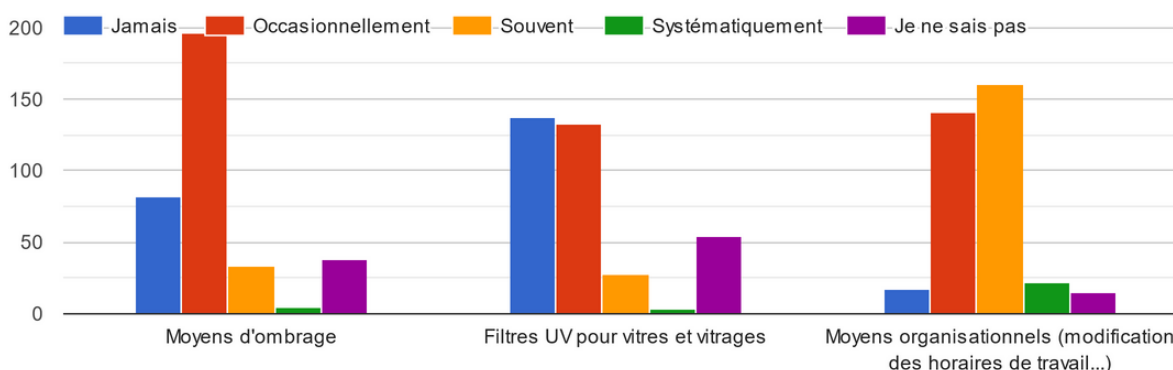


Les protections pour la peau (hors tête) et/ou les yeux sont majoritairement utilisées de façon **occasionnelle**, avec une proportion non négligeable de salariés qui ne les utilisent **jamais**.



Un élément préoccupant est la faible adoption des protections de manière systématique, quel que soit le type d'équipement.

En termes de protections collectives et moyens organisationnels :



Les mesures organisationnelles, telles que la modification des horaires de travail, semble les mieux intégrées : 45 % des préventeurs déclarent qu'elles sont adoptées **souvent**, et 40 % de manière **occasionnelle**.

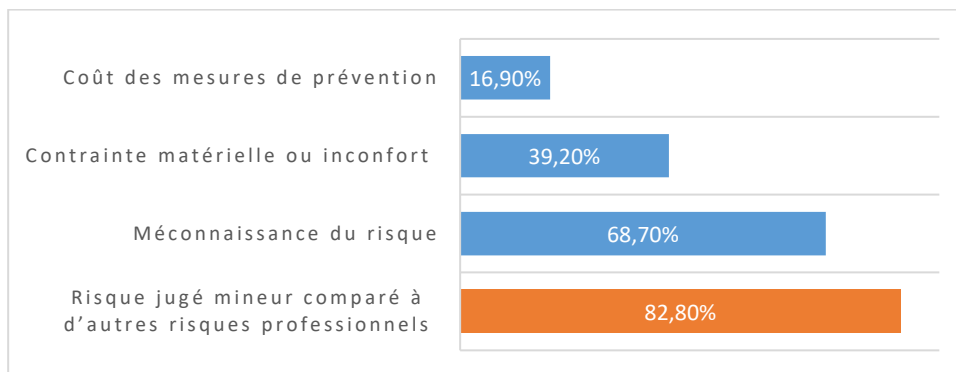


L'usage systématique de ces différentes mesures reste encore trop faible, ce qui constitue un point d'attention important.

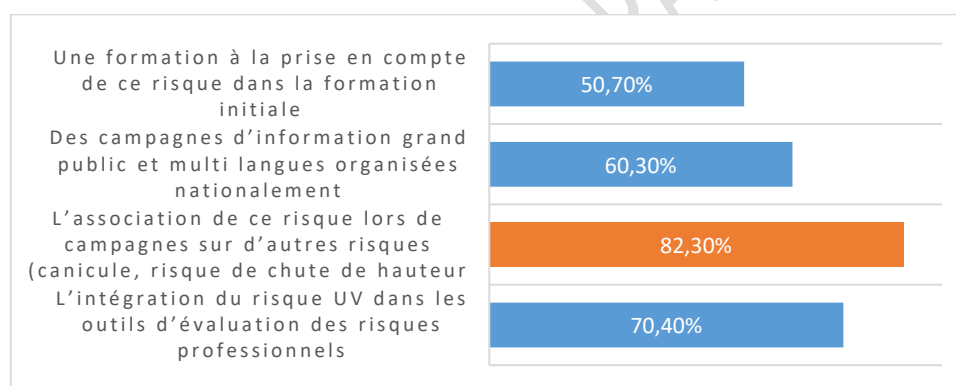
Principaux leviers d'action

“Selon vous, quels sont les freins aux mesures de protection solaire chez les salariés concernés ?”

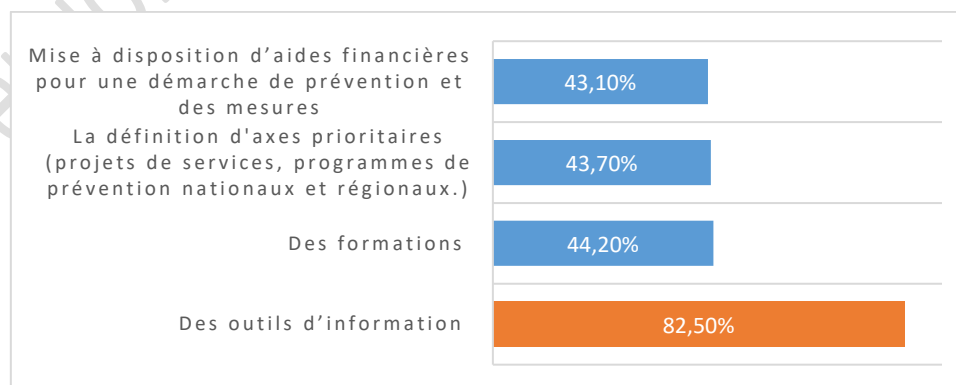
(Réponses multiples possibles)



“Quelles actions permettraient de favoriser la prévention du risque solaire ?” (Réponses multiples possibles)



- **“L'accompagnement des entreprises pour la prévention des risques UV par ma structure pourrait être amélioré, si étaient à disposition”** (Réponses multiples possibles)






1. Prise en compte du risque UV et équipements de protection

Synthèse : Les interrogés recommandent une meilleure évaluation de l'exposition sur les postes de travail grâce à des outils adaptés (applications, affichage, bracelets connectés), l'ajustement des horaires pour limiter l'exposition ainsi qu'un accès facilité aux équipements de protection individuelle (vêtements anti-UV reconnus comme EPI officiels, essais gratuits, implication des fabricants). Certains suggèrent d'intégrer le risque UV dans les messages liés au risque chaleur afin d'assurer une prise en compte du risque solaire dans sa globalité.

 **Exemples de verbatims associés :**

- "Certains groupes de BTP fournissant un package d'EPI suffisamment complet, fournissent aussi des EPI contre les UV (teeshirt avec manches) et peuvent ainsi imposer le port de ces protections."
- "Prise de conscience des UV même quand le temps est couvert avec des bracelets réagissant aux UV."
- "Associer représentants des métiers extérieurs (dans un 1er temps) et fabricants pour le développement d'EPI (casquettes, lunettes, vêtements...) un peu 'fun' pour inciter à les porter (dans l'imaginaire collectif soleil rime avec vacances)."

2. Formation et sensibilisation

 **Synthèse** : Le manque de formation sur les risques UV au travail est une problématique soulignée par les interrogés. Ils préconisent des formations adaptées aux différents secteurs d'activité, dispensées par des experts, et complétées par des outils pédagogiques interactifs. Des ateliers pratiques sur l'utilisation des EPI permettraient de mieux comprendre leur utilité. L'intégration de témoignages et de données scientifiques renforcerait également l'impact de la sensibilisation. Ces formations devraient s'adresser à divers publics : jeunes en formation (CFA), salariés et saisonniers, équipes encadrantes (IPRP, médecins, techniciens) et employeurs.

 **Exemples de verbatims associés :**

- "Des résultats d'enquête avec des chiffres, des témoignages, des éléments pour convaincre les salariés et les entreprises de l'intérêt de se protéger correctement des effets des UV solaires."
- "Sensibilisation avec des témoignages de victimes de MP ou de maladies en lien avec ce risque."
- "Partenariat avec des partenaires spécialisés dans ce domaine (association, organisme médical...), création et mise à disposition d'outils de communication (infographie, motion design, escape game en ligne...)"

3. Communication et sensibilisation grand public

Synthèse : Les interrogés estiment que la communication sur le risque UV en milieu professionnel est insuffisante. Ils suggèrent d'adapter les campagnes existantes aux travailleurs

exposés, en vulgarisant les risques et en mettant en avant des témoignages concrets. La diversification des supports (réseaux sociaux, presse, radio, TV, conférences, webinaires) et l'implication d'acteurs professionnels (MEDEF, OPPBTP, etc) permettraient une meilleure diffusion de l'information.

☛ Exemples de verbatims associés :

- "Partage de bonnes pratiques, de REX sur le sujet, des campagnes d'informations régulières..."
- "Campagne d'informations et rendre accessibles les moyens de protection."
- "Campagne de mesures d'exposition (CIMP) avec bilan en fonction des secteurs d'activités (Bâtiment, TP, marins...)."

4. Financement et accès aux équipements

Synthèse : Le coût des équipements de protection serait un frein majeur pour les employeurs et salariés. Les interrogés suggèrent la mise en place de subventions ou d'aides financières pour faciliter l'achat d'EPI et de matériel de protection (bâches, vitres teintées, crèmes solaires, vêtements anti-UV).

☛ Exemples de verbatims associés :

- "Sensibilisation auprès des salariés et du personnel d'encadrement et aides financières pour l'achat de vêtements adaptés."
- "Cofinancement de protection solaire (crèmes, lunettes) via un fond de prévention dédié."
- "Aides au financement de T-shirts techniques anti-UV, diffusion de plaquettes d'information multilingues."

5. Réglementation et reconnaissance du risque UV

Synthèse : L'absence de cadre réglementaire spécifique limiterait la prise en compte du risque UV au travail. Les interrogés préconisent la reconnaissance officielle des cancers cutanés liés aux UV comme maladies professionnelles, ainsi que l'intégration du risque UV dans les obligations réglementaires des entreprises.

☛ Exemples de verbatims associés :

- "Créer une obligation réglementaire (UV solaire = non artificiels)."
- "Faire reconnaître des cancers de la peau en maladies professionnelles. "
- "Meilleure prise en compte dans le DUEVRP /Formation des salariés et encadrants aux risques solaires/ campagne de sensibilisation sous forme d'atelier permettant de sensibiliser un grand nombre d'individus (à l'échelle d'une collectivité par exemple)/ Cofinancement de protection solaire (crèmes, lunettes) via un fond de prévention dédié puis lorsque ce risque sera bien intégré -> Autonomie des entreprises et collectivités dans la démarche de prévention solaire et son financement. "

Conclusion

L'analyse du questionnaire révèle plusieurs constats majeurs actuels : un manque d'information généralisé sur les risques UV solaires, une faible intégration des protections individuelles et collectives, et une prise en compte encore marginale dans les pratiques organisationnelles des entreprises. Ces lacunes sont renforcées par des obstacles persistants tels que la méconnaissance du risque, le coût des mesures de protection et leur inconfort perçu.

Cependant, les leviers identifiés offrent des perspectives prometteuses :

- **Renforcer l'intégration réglementaire** des risques UV dans les outils d'évaluation professionnels.
- **Sensibiliser et former** les acteurs concernés, notamment via des campagnes d'information ciblées et des outils pédagogiques innovants.
- Promouvoir l'utilisation **des EPI adaptés** et améliorer leur **accessibilité**

Pour aller plus loin, il est essentiel de mobiliser tous les acteurs, des employeurs aux institutions publiques, afin de mettre en œuvre des solutions durables. Une approche systématique combinant sensibilisation, financements adaptés et cadre réglementaire renforcé pourrait transformer la prévention des risques UV en une priorité professionnelle et sociale.